

REUNION DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2015

Convocation du 17 septembre 2015

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 9 juillet 2015.
2. Proposition de recrutement d'un emploi d'avenir.
3. Proposition de convention avec la CCBG pour l'emploi d'avenir.
4. Proposition de contrat d'assurance statutaire du personnel 2016-2019
5. Proposition de Décision Modificative de crédits n° 3 du budget de l'Eau.
6. Proposition de Décision Modificative de crédits n° 2 du budget d'assainissement.
7. Proposition d'échange de terrain pour déplacement de chemin rural.
8. Affaires diverses

Etaient présents: MMES et MM : G.LEGRAND, JC.BOUDIN, N.MATHURIN, P.COLMAN, E.DENIAU, P.LABRUNE, V.GOUEFFON, C.LOISEAU, C.BARBIER, I.PROSSER, C.LORENTZ, M.DELARUE, K.LE GOVIC.

Absents représentés : B.TARRON représenté par P.COLMAN, JC.MALFOY représenté par N.MATHURIN, P.THAUREAUX DE LEVARE représenté par G.LEGRAND, C.DEGUIL représentée par C.BARBIER, C.BURGOT représentée par P.LABRUNE, S.BOUDIN représenté par JC.BOUDIN.

Secrétaire de séance : K.LE GOVIC

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Mise en non-valeur sur le budget de l'eau
- Mise en non-valeur sur le budget de la Commune

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Recrutement d'un contrat « Emploi d'avenir » au 31 août 2015

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de recruter un agent contractuel dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE), à compter du 31 août 2015.

Convention de mise à disposition d'un agent d'animation à la CCBG

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'agent recruté dans le cadre du CAE pourra être mis à disposition au profit de la CCBG pour animer le centre de loisirs du mercredi et des vacances scolaires.

Il convient d'établir avec la Communauté de Communes Beauce Gâtinais (CCBG), une convention de mise à disposition dudit agent.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la proposition de mise à disposition de l'agent d'animation communale auprès de la CCBG, et charge Monsieur le Maire d'établir l'avis des sommes à payer à l'encontre de la CCBG, au prorata des heures réalisées, aides de l'Etat déduites.

Convention d'adhésion au contrat de groupe du Centre de Gestion Du 01.01.2016 au 31.12.2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de renouveler au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret, la souscription pour son compte, dans le cadre de contrats communs à plusieurs collectivités, d'un contrat d'assurance à compter du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2019, concernant :

Catégories d'agents	Risques	Options
Agents affiliés à la CNRACL : 16 titulaires	Congé maladie ordinaire Congé de longue maladie, longue durée Congé de maternité, d'adoption, de paternité Décès Accident de service et de trajet, maladie professionnelle	Franchise de 15 jours <input type="checkbox"/> 5,05%
Agents affiliés à l'IRCANTEC : 9 non titulaires 2 titulaires 2 stagiaires	Congés de maladie ordinaire Congé de grave maladie Accidents de service de trajet (de travail, non titulaire, et maladie professionnelle Maternité, adoption	Franchise de 10 jours <input type="checkbox"/> 1,45%

Le Conseil prend acte que l'adhésion au contrat groupe d'assurances statutaires donne lieu à une contribution annuelle aux frais de gestion du Centre de Gestion du Loiret définie dans la convention, à savoir, assise sur la masse des rémunérations des agents assurés au taux de 0,10 %.

La Commune autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints en cas d'empêchement, à signer la convention passée avec le Centre de Gestion au vu des taux proposés ainsi que toutes les pièces annexes nécessaires.

Mise en non-valeur du Service de l'Eau

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Receveur Municipal n'a pu recouvrer des titres émis auprès de certains redevables en règlement de leurs factures d'eau (Liste n° 1713910832 du 3 aout 2015), pour diverses raisons (créance minime, non solvable, parti sans laisser d'adresse ou autres, clôture d'actif).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide la mise en non-valeur des titres irrécouvrables, pour un montant total de 3 718,45 €, refuse la mise en non-valeur de titres pour une personne, pour un montant total de 579,24 €, et autorise Monsieur le Maire à inscrire la dépense à l'article 6541 au budget du Service de l'Eau.

Mise en non-valeur Budget Commune

Monsieur le Maire informe le Conseil de la même procédure à suivre pour le budget de la Commune (N° Liste 1760650532 du 3 aout 2015).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide la mise en non-valeur des titres irrécouvrables pour un montant total de 56,25 € et autorise Monsieur le Maire à inscrire la dépense à l'article 6541 au budget de la Commune.

Décision Modificative n ° 3 - Budget du service de l'Eau

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire d'amortir les études liées au projet de nouveau forage d'eau potable sur le budget du service de l'Eau.

Section Fonctionnement	Dépenses	Recettes
6541- Mise en non-valeur	- 4 950 €	
6811 - Dotation amortissements	4 950 €	
Total	0 €	0 €
Section Investissement	Dépenses	Recettes
2803 - Dotation amortissements		4 950 €
2156 - Travaux	4 950 €	
Total	4 950 €	4 950 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte cette proposition.

Virement interne n ° 1 - Budget du service Assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire d'effectuer certains ajustements sur le budget du service de d'Assainissement.

Section Fonctionnement	Dépenses
022 - Dépenses imprévues	- 50,00 €
661121 - Rattachement des ICNE	50,00 €
Total	0,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte cette proposition.

Affaires diverses

Assainissement des eaux usées du château de Chamerolles

Le conseil Général étudie la possibilité de raccorder ses installations d'assainissement sur le réseau collectif de Gallerand. Le projet consisterait à poser une conduite de refoulement des eaux usées vers le poste situé à proximité du surpresseur. Le Conseil émet un avis de principe favorable à cette demande.

Audit de sécurité Grande Rue et route de Neuville

Une présentation sommaire des propositions d'aménagement de sécurité routière est effectuée par Philippe COLMAN. Le rapport définitif sera communiqué dans les prochaines semaines..

Dates à retenir

6 et 13 décembre 2015 : Elections régionales

6 décembre 2015 : Concert organisé par les Amis de l'orgue

5 décembre 2015 : Téléthon

Colis des anciens

La Commune reconduit le même prestataire pour la confection des colis des anciens qui seront distribués en fin d'année.

Incivilités :

Des soucis de bruits sont à nouveau signalés autour du parc de la Rouche.

Les prochains conseils municipaux se tiendront les jeudi 22 octobre, 12 novembre et 10 décembre 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 00.

M.LEGRAND Gérard, Maire	M.BOUDIN Jean-Claude, 1 ^{er} adjoint	M. TARRON Bernard, 2 ^{ème} adjoint Absent	Mme MATHURIN Nathalie, 3 ^{ème} adjoint	M. COLMAN Philippe, 4 ^{ème} adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 5 ^{ème} adjoint
M. LABRUNE Philippe	M.GOUEFFON Vincent	M. MALFOY Jean-Claude Absent	Mme LOISEAU Christine	Mme BARBIER Cathy	
M .THAUREAUX DE LEVARE Philippe Absent	Mme DEGUIL Catherine Absente	Mme PROSSER Isabelle	Mme LORENTZ Caroline	M. DELARUE Mickaël	
Mme BURGOT Christelle Absente	Mme LE GOVIC Karine	M.BOUDIN Sébastien Absent			